



La mise en œuvre de normes relatives à l'échange de données sur les passagers est essentielle au contre-terrorisme et à la prévention de crimes graves

Publication immédiate

Montréal, le 31 mai 2021 – Lors du [Forum commun OACI/Interpol sur l'échange de données sur les passagers](#), tenu en ligne les 27 et 28 mai parallèlement à l'édition 2021 du Symposium TRIP de l'OACI, la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Liu, a souligné qu'il fallait absolument accélérer la mise en œuvre mondiale des nouvelles normes relatives aux renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et aux dossiers passagers (PNR), en raison du rôle déterminant qu'elles jouent dans les activités menées par les organisations du système des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention des crimes.

Le Forum a donné aux États une idée des améliorations que la mise en œuvre effective des systèmes d'échange de données sur les passagers et de l'analyse des données peut apporter aux outils de contrôle aux frontières pour lutter contre le terrorisme et les crimes graves. À cette occasion, les États ont également été informés des différents types d'appui à leur disposition dans ce domaine.

La manifestation a également porté sur la coopération entre l'OACI et Interpol par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour la lutte contre les voyages des terroristes (UNCTTP), auquel participent d'autres partenaires du système des Nations Unies. Ce programme renforce les capacités des États sur le plan de la prévention et de la détection des infractions et des enquêtes en la matière grâce au traitement des données RPCV et PNR. Généreusement financé par les Pays-Bas, l'Union européenne, les États-Unis, le Qatar, l'Australie, le Japon et l'Inde, il vient en aide à 40 États du monde entier.

« L'OACI n'a assurément pas pris à la légère les difficultés rencontrées par les États lorsqu'ils mettent en œuvre les programmes d'échange de données sur les passagers, et nous espérons que ce Forum a réussi à sensibiliser les gouvernements aux différentes formes d'appui dont ils peuvent bénéficier, qu'elles soient fournies par l'OACI elle-même, nos partenaires du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales ou des nombreux États qui sont déjà passés par là », a indiqué Mme Liu.

« Il ne faut pas se leurrer : les incidences de la COVID-19 n'empêchent pas les membres de groupes terroristes et de groupes criminels transnationaux organisés d'essayer de parcourir le monde pour commettre leurs méfaits. »

« Il suffit du partage d'une information clé, d'un simple contrôle aux frontières pour détecter une menace potentielle pour le voyage aérien », a fait valoir le Secrétaire général d'Interpol, M. Jürgen Stock. « Nous devons remédier aux failles exploitées par les criminels et les terroristes pour saper nos sociétés, et ce Forum est une étape cruciale en ce sens. »

Les orientations sur les RPCV et les PNR nouvelles et révisées qui figurent dans [l'Annexe 9 – Facilitation à la Convention de Chicago](#) sont applicables depuis le 28 février 2021. Ces normes et pratiques recommandées (SARP) établissent un cadre mondial en vue de la collecte, de l'utilisation, du traitement et de la protection des données PNR.

« Avec ces nouvelles SARP, l'Annexe 9 fait désormais clairement obligation aux États d'être en mesure de recueillir et de traiter des données RPCV/PNR », a précisé Mme Liu. « Il s'agit là d'un jalon important dans l'application de la résolution 2396 du Conseil de sécurité de l'ONU. »

Le Forum OACI/Interpol a constitué une occasion remarquable d'accélérer le mouvement sur ce point. L'Organisation mondiale des douanes et l'Agence américaine des douanes et de la protection des frontières y ont notamment montré les différents types de soutien technique et de renforcement des capacités proposés aux États qui se lancent dans cette démarche.

Interpol, Frontex et le Ministère de l'intérieur de la France ont également apporté d'importantes contributions en présentant différentes méthodes utiles de traitement des RPCV et des PNR en fonction des objectifs de répression des infractions.



Ressources pour les rédacteurs

[L'OACI et la sûreté de l'aviation et la facilitation](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)